



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2018 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 38
absents représentés : 13
absents : 3

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le six du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 28 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUËDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Xavier GAUDIO, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Louis GALDOS, Christine JAURY-CHAMALBIDE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Pierre PECASTAINGS, Michel PENNE, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN ARRONDEAU, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Nelly BETAILLE a donné pouvoir à M. Patrick LACLEDERE, Mme Catherine COLL a donné pouvoir à Mme Nicole CHUSSEAU, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, M. Fabrice DATCHARRY a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à M. Jean-Louis VILLENAVE, Mme Christine GAYON a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, M. Éric KERROUCHE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Michel PENNE, Mme Françoise TROCCARD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUËDE.

Absents : Monsieur Hervé BOUYRIE, Madame Nathalie CASTETS, Madame Chantal JOURAVLEFF.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie MORA DAUGAREIL.

OBJET : INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 19 OCTOBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

A - MARCHÉS PUBLICS

1 - Marchés et accords-cadres selon la procédure adaptée :

- Services

Diagnostic énergétique des bâtiments de la Communauté de communes MACS

Notification : 9 octobre 2018

Titulaire : AD'3 à La Roque d'Anthéron (13640)

Montant :

Tranche ferme : diagnostics énergétiques de 13 bâtiments (Siège MACS, Escale Info, Centre Technique MACS, Pôle Sud, Pôle Danse La Marensine, Ecole de musique La Pandelle, Office de tourisme de Labenne, Office de tourisme de Capbreton, Office de tourisme de Soustons, Espace Ressources, Capitainerie, Comptoir des pêcheurs, La Calypso) : 11 842,19 € HT

Tranche optionnelle : diagnostics énergétiques de 7 bâtiments (Hôtel social de Capbreton, Hôtel social de Tyrosse, Hôtel social de Soustons, un logement locatif à Tyrosse, Chalet tourisme, deux maisons d'habitations) : 4 021,88 € HT

Transport des enfants des écoles élémentaires de la Communauté de communes MACS au centre aquatique communautaire « Aygueblue » à Saint-Geours-de-Marenne et des accueils de loisirs du territoire de la Communauté de communes MACS sur les projets enfance/jeunesse

Lot 1 : transport d'enfants des écoles élémentaires du territoire de la Communauté de communes MACS au centre aquatique communautaire Aygueblue

Notification : 25 octobre 2018

Titulaire : CARS SARRO à Orthevielle (40300)

Montant : 20 000 € HT maximum par année scolaire

Lot 2 : transport d'enfants des accueils de loisirs du territoire de la Communauté de communes MACS sur des projets du service enfance/jeunesse de MACS

Notification : 25 octobre 2018

Titulaire : RDTL à Mont-de-Marsan (4000)

Montant : 5 000 € HT maximum par an

Mission de CSPS pour les travaux d'aménagement et d'entretien des voiries, voies vertes, d'ouvrages d'art, de réseaux et des ZAE communautaires

Notification : 29 octobre 2018

Titulaire : France coordination sécurité à Sainte-Marie de Gosse (40390)

Montants : 65 000 € HT maximum par période

- Travaux

Réfection du sol des vestiaires du centre aquatique communautaire

Notification : 27 septembre 2018

Titulaire : CMB à Puyo (64270)

Montant :

Tranche ferme : réfection du sol des vestiaires : 37 095,63 € HT

Tranche optionnelle : réfection sol vestiaire scolaire : 40 641,24 € HT

Travaux de restauration de l'état cible par dragage du lac d'Hossegor

Notification : 28 septembre 2018

Titulaire : VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL à Rungis (94659)

Montant : 2 599 500 € HT

Travaux de rénovation de production de chauffage climatisation du pôle culinaire

Notification : 18 octobre 2018

Titulaire : EIFFAGE ENERGIE THERMIE à Bayonne (64100)

Montant :

Offre de base : 157 948,25 € HT

Variante : production de chaud/froid par 2 pompes : 17 265,93 € HT

- Fournitures

Fourniture, paramétrage et déploiement de firefall/routeur pour la Communauté de communes MACS et le CIAS de MACS

Notification : 19 novembre 2018

Titulaire : AZERTEE à Saint-Paul-les Dax (40990)

Montant : 71 208,16 € HT

2- Marchés et accords-cadres selon une procédure formalisée

- Fournitures

Fourniture et mise en service d'un navire à passagers

Procédure concurrentielle avec négociation

Notification : 17 septembre 2018

Titulaire : IDRA NOVACO - L2ONAVAL à Soudan (44110)

Montant :

Fourniture et mise en service : 296 320 € HT

Reprise du navire : 8 000 € HT

Tableaux numériques interactifs pour les communes du territoire de la communauté de communes et pour les services de la communauté de communes

Notification : 25 octobre 2018

Titulaire : HPL - EASYLAMPS à Boulogne (62100)

Montant : 140 000 € HT maximum pour un an

- Services

Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un hôtel pépinière d'entreprises sur la zone Pédebert à Hossegor

Marché négocié attribué au lauréat d'un concours

Notification : 16 octobre 2018

Titulaire : PLAN B Mandataire Architecte à Hossegor (40150)

Montant :

Mission de base : 234 124,28 € HT soit 12,13 % taux de rémunération

OPC : 19 301,26 € HT

SSI : 3 475,23 € HT

ID Graphique : 9 650,63 € HT

3 - Modifications des contrats en cours d'exécution

Missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie et réseaux

Notification : 21/11/2018

Objet de la modification : ajouter au bordereau des prix initial un bordereau des prix supplémentaires permettant la réalisation complète des prestations prévues à l'accord-cadre

Pas d'incidence financière.

4 - Adhésion à des conventions constitutive d'un groupement de commandes

Fourniture de produits d'entretien, de matériels d'entretien et de consommables jetables

Adhésion : 19 novembre 2018

Nature du groupement : permanent

Coordonnateur : Communauté de communes MACS

Etude préalable aménagement durable des stations

Adhésion : 16 novembre 2018

Nature du groupement : permanent

Coordonnateur : GIP Littoral Aquitain

B - CULTURE - PETITE ENFANCE

1 - Tournée Dimanche & Cie - Second semestre 2018

Décision en date du 30 août 2018 de signer :

- les conventions de coréalisation avec les communes de Magescq et Orx, pour la diffusion des spectacles suivants :
 - o Dimanche 7 octobre 2018, 11h et 16h à Magescq - Salle de musique - « Confession d'une femme hachée » - Cie Nanoua - à partir de 8 ans
 - o Dimanche 4 novembre 2018, 11h et 16h à Orx - Salle municipale - « Kumulunimbu » - Cie Ortiga - à partir de 5 ans

- les contrats de cession annexés avec les compagnies susnommées et de prendre en charge les cachets artistiques suivants :
 - o Compagnie Nanoua : 2 200 € TTC ;
 - o Compagnie Ortiga : 1 800 € net de TVA.

2 - Eveil et Culture - Novembre décembre 2018

Décision en date du 30 août 2018 :

- de signer les contrats de cession pour les spectacles suivants :
 - o Vendredi 30 novembre 2018 et Samedi 1er décembre 2018 - Pôle Sud - Spectacle « Nina Ninon » par la Compagnie À deux Pas d'Ici - 4 séances
 - o Vendredi 30 novembre 2018 et Samedi 1er décembre 2018 - Pôle Sud - Spectacle « Petit Ours » par la Compagnie Les Lubies - 4 séances
 - o Vendredi 30 novembre 2018 et Samedi 1er décembre 2018 - Pôle Sud - Spectacle « Figure Toi... » par la Compagnie Art Session - 4 séances
 - o Vendredi 30 novembre 2018 et Samedi 1er décembre 2018 - Pôle Sud - Installation du « Jardin Musical et d'instruments géants » par Les Jardins Ludiques d'Etienne Favre.
- de prendre en charge le financement des ateliers compris dans la manifestation :
 - o Samedi 1er décembre 2018 - Pôle Sud - 2 Ateliers « Sieste Musicale » - par Sandrine Denis intervenante de la structure Du Son à l'Être
 - o Samedi 1er décembre 2018 - Pôle Sud - 2 Ateliers « Danse » - par Sandra Marty intervenante de la structure Horizon Danse.
- de prendre en charge, selon la répartition suivante, les cachets artistiques correspondants, pour les montants suivants :
 - o Compagnie À deux Pas d'Ici, spectacle « Nina Ninon » : 1 000 € TTC pris en charge par le service Culture et 1000 € TTC pris en charge par le service Halte-Garderie Itinérante de MACS ;
 - o Compagnie Les Lubies, spectacle « Petit Ours » : 600 € TTC pris en charge par le service Culture et 600 € TTC pris en charge par le service Halte-Garderie Itinérante de MACS ;
 - o Compagnie Art Session, spectacle « Figure Toi... » : 1 202,70 € TTC pris en charge par le service Culture et 1 202,70 € TTC pris en charge par le service Halte-Garderie Itinérante de MACS ;
 - o Les Jardins ludiques d'Etienne Fabre, « Le Jardin Musical » et les instruments géants : 2 326,28 € TTC pris en charge par le service Culture de MACS ;
 - o Du Son à l'Être, ateliers « Sieste Musicale » : 180 € TTC pris en charge par le service Culture de MACS ;
 - o Horizon Danse, ateliers « Danse » : 250 € TTC pris en charge par le service Halte-Garderie Itinérante de MACS.

3 - Animation du réseau des médiathèques - Décembre 2018 - Vieux-Boucau et Magescq

Décision en date du 30 août 2018 de signer :

- la convention de coréalisation tripartite avec les communes de Vieux-Boucau et de Magescq, annexé à la présente, pour la diffusion des représentations du spectacle « Bureau des exils » suivantes :
 - o vendredi 7 décembre 2018 à 18h - médiathèque de Vieux-Boucau ;
 - o vendredi 14 décembre 2018 à 18h30 - médiathèque de Magescq.
- le contrat de cession avec la compagnie 13R3P et de prendre en charge le cachet artistique pour le montant suivant : Compagnie 13R3P : 1 000 € TTC (mille euros).

4 - Temps fort musiques du monde - Vendredi 19 octobre 2018 - Pôle sud

Décision en date du 13 septembre 2018 de signer le contrat de cession avec l'association « Boulokossi », pour la diffusion du spectacle « Ali Boulo Santo Cissoko », vendredi 19 octobre 2018 - 19h30 à Saint-Vincent de Tyrosse, Pôle-Sud et de verser à l'association productrice « Boulokossi », la somme de 500 € TTC pour la prise en charge du cachet artistique correspondant à la représentation susvisée.

5 - Culture et patrimoine - Les insolites #1

Décision en date du 4 octobre 2018 :

- de signer le contrat de cession tripartite annexé à la présente, avec la commune de Labenne et la compagnie L'Usine pour le collectif Balle Perdue,
- de prendre en charge les frais de cession artistique et les frais techniques, en qualité d'organisateur, pour la préparation et la diffusion du spectacle suivant :
 - o Samedi 20 octobre 2018 - 17h30 à Labenne - plage de la Chapelle Sainte Thérèse : « Asile Club » - par la Cie L'Usine.

Les dépenses prises en charge par la Communauté de communes organisatrice se décomposent comme suit :

- frais techniques sonorisation et lumière : 293,70 € TTC à régler à Evènement Scène

- cession artistique : 3 798 € TTC à régler à la Cie l'Usine pour le Collectif Balle Perdue, répartis comme suit :
 - cachet artistique : 2 637,50 € TTC
 - repas (pour 6 personnes présentes du 16 octobre au 21 octobre 2018, soit 30 petits déjeuners et 48 repas) : 738,50 € TTC
 - transport : 422 € TTC

6 - Centre d'arts chorégraphiques, La Marensine à Soustons - Résidence d'artistes de l'opéra national de Bordeaux Aquitaine

Décision en date du 15 octobre 2018 signer la convention d'accueil d'une résidence d'artistes au Centre d'arts chorégraphiques, La Marensine à Soustons avec la commune de Soustons et l'Opéra national Bordeaux Aquitaine pour la création du spectacle « Le Marchand et l'Oubli » et de participer à la prise en charge des frais de déplacements, d'hébergement et de repas, selon la répartition définie à l'article 4 de la convention.

7 - Concert Dominique A - 24 Novembre 2018 à Vieux-Boucau

Décision en date du 6 novembre 2018 de signer le contrat de cession avec l'association Landes Musiques Amplifiées et la société Auguri Productions pour la diffusion du concert de Dominique A, samedi 24 novembre 2018, 20h30, à Vieux-Boucau - Cinéma d'Albret et de verser à la société Auguri Productions la somme de 2 500 € TTC pour la prise en charge d'une partie du cachet artistique correspondant à cette manifestation.

C - VOIRIE

Décision en date du 14 septembre 2018 portant demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques du 31 mai au 14 juin 2018 à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux auprès de la préfecture du département des Landes.

Dépense totale HT prévisionnelle	217 570,52 €		
AIDES DEMANDÉES			
Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	Montant de la subvention demandée
Dotation de solidarité nationale en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques	217 570,52 €	30 %	65 271,16 €
MACS			152 299,36 €
Total général du plan de financement			217 570,52 €

D - FINANCES

Décision en date du 30 août 2018 portant dissolution de la régie de recettes « vente de produits divers à caractère touristique »

Décision en date du 2 octobre 2018 portant modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits issus de la fréquentation par les usagers des ateliers multiservices informatiques à Soustons et Saint-Vincent de Tyrosse

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr. »

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 6 décembre 2018

Le président
Pierre Froustey

